

## Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 12 avril 2024 à 20h00

Date de la convocation : 8 avril 2024

Date de l'affichage : 8 avril 2024

**Président de séance : MADINIER Pierre, Maire**

**Secrétaire de séance : MISERY Nadine**

Nombre de membres : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 13

**Présents :** MADINIER Pierre, TRACOL Stéphane, MISERY Nadine, FRAISSE Alain, VALETTE-CHANOINE Virginie, SERAYET Thierry, REYNAUD Éric, BAUM Christophe, CANIVET Katy, JUNIQUE Eva, GRATTESSOL Nicolas.

**Absents excusés :** DE LA ROQUE Isabelle, GUIRONNET Jocelyne, DEGACHE Sylvian, PONSON Cécile.

**Pouvoirs :** DE LA ROQUE Isabelle à CANIVET Katy, GUIRONNET Jocelyne à VALETTE-CHANOINE Virginie.

### Délibération n° 12\_04\_2024\_01 : Approbation du compte de gestion 2023.

Le Conseil Municipal considérant les faits suivants :

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- **Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- **Déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur, n'appellent ni observations ni réserves de sa part.

### Délibération n° 12\_04\_2024\_02 : Vote du Compte Administratif 2023.

Le Conseil Municipal vote le Compte Administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

#### Investissement

<b>Dépenses</b>	Prévu :	<b>2 211 294,40</b>
	Réalisé :	<b>1 104 475,79</b>
	Reste à réaliser :	<b>10 000,00</b>

<b>Recettes</b>	Prévu :	2 211 294,40
	Réalisé :	1 912 598,09
	Reste à réaliser :	0,00

### Fonctionnement

<b>Dépenses</b>	Prévu :	688 000,00
	Réalisé :	554 179,32
	Reste à réaliser :	0,00

<b>Recettes</b>	Prévu :	688 000,00
	Réalisé :	744 848,95
	Reste à réaliser :	0,00

### Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	808 122,39
Fonctionnement :	190 669,63
Résultat global :	998 792,02

## Délibération n° 12\_04\_2024\_03 : Délibération du Conseil Municipal sur l'affectation du résultat 2023.

Délibération n° 12\_04\_2024\_03

Délibération du Conseil Municipal sur l'affectation du résultat 2023

Commune  
d'ECLASSAN (07370)

### BUDGET GENERAL

Membres en exercice	15
Membres présents ou représentés	13
Suffrages exprimés	12
Vote contre: 0	Vote pour: 12
Convocation du	08/04/2024
Séance du	12/04/2024

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur TRACOL Stéphane (1er adjoint) délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023, dressé par Monsieur MADNIER Pierre, après s'être fait présenter le Budget Primitif, le Budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, 1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit:	Recette ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recette ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recette ou Excédent
Résultats reportés		2 907,48	704 994,40		702 086,92	
Opérations de l'exercice	554 179,32	744 848,95	1 104 475,70	1 912 598,09	1 658 655,02	2 657 447,04
<b>Totaux</b>	<b>554 179,32</b>	<b>747 756,43</b>	<b>1 809 470,10</b>	<b>1 912 598,09</b>	<b>2 360 741,94</b>	<b>2 657 447,04</b>
<b>Résultat de Cloture</b>		<b>193 577,11</b>		<b>103 127,99</b>		<b>296 705,10</b>

Besoin de financement		
Excédent de financement	103 127,99	
Reste à réaliser	10 000,00	0,00
Besoin de financement	10 000,00	
Excédent de financement des restes à réaliser	0,00	
Besoin total de financement	0,00	
Excédent total de financement	93 127,99	

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de :

0,00	Euros au compte 1068 Investissement
193 577,11	Euros au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté

3° Constate les identités de valeur avec l'indication du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à lire budgétaire aux différents comptes:

4° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

5° Arrête les Résultats définis tels que résumés ci-dessus;

Ont signé au registre des délibérations MADINIER Pierre, TRACOL Stéphane, MISERY Nadine, FRAISSE Alain, VALETTE-CHANOINE Virginie, SERAYET Thierry, REYNAUD Eric, BAUV Christophe, CANIVET Katy, JUNIQUE Eva, CRATTESSOL Nicolas.

Pour expédition conforme.

**Délibération n° 12\_04\_2024\_04 : Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024.**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2024.

Etant donné l'augmentation des bases d'imposition pour cette année, il soumet au Conseil Municipal de maintenir les taux inchangés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 9 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions

- **Décide** de voter les taux suivants pour l'année 2024 :

- **Taux de la TAXE SUR LE FONCIER BÂTI : 34,50 %**
- **Taux de la TAXE SUR LE FONCIER NON BÂTI : 75,00**
- **Taux de la TAXE D'HABITATION : 7,25 %**

**Délibération n° 12\_04\_2024\_05 : Vote du Budget Primitif 2024 - Budget Commune.**

Le Conseil Municipal, vote à l'unanimité, les nouvelles propositions du Budget Primitif de l'exercice 2024 :

**Investissement**

Dépenses : 900 000,00 €  
Recettes : 900 000,00 €

**Fonctionnement**

Dépenses : 860 000,00 €  
Recettes : 860 000,00 €

**Pour rappel, total budget :**

**Investissement**

Dépenses : 900 000,00 € (dont 10 000,00 € de RAR)  
Recettes : 900 000,00 € (dont 0,00 € de RAR)

**Fonctionnement**

Dépenses : 860 000,00 € (dont 0,00 € de RAR)  
Recettes : 860 000,00 € (dont 0,00 € de RAR)

**Fin de la séance à 22h00**

**Prochaine séance du conseil municipal le 6 mai 2024.**

**MADINIER Pierre,  
Président de séance**

**MISERY Nadine,  
Secrétaire de séance**